



**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 3 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Christophe SARRE, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2026**

**Présents :**

Christophe SARRE – Laetitia MAZINGUE – Frédéric BARBIER – Caroline ORSAT LE FLOCH – Michel MIREUX – Kawther EL MAADANI – Francis RODRIGUES – Marion COULOMB – Frédéric DELPY – Stéphanie HOUDAS – Robert FENNINGER – Marion MOUNIAMA – Jocelyn LANGER – Paul DOS SANTOS – Nathalie TRUMEAU – Jean-Luc INDIENNA – Catherine DEPONT – Philippe RINGUET – Linda LOISEL – Chahrazede BENKOU-NAVARRO – Jean-Louis FERRIER

**Absents excusés :** Maëlys ROUX – Ouidad ESSABI ABOUCHDAK

**Pouvoirs :**

Maëlys ROUX a donné pouvoir à Laetitia MAZINGUE

Ouidad ESSABI ABOUCHDAK a donné pouvoir à Jean-Louis FERRIER

**Secrétaire de séance :** Paul DOS SANTOS

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	21
Pouvoirs :	2
Ont voté :	
Pour	18
Contre	
Abstention	5

**39/26 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AU GIP APPROLYS CENTR'ACHAT**

Monsieur le Maire indique que la commune est adhérente à la centrale d'achat territoriale Approllys depuis le 16 mai 2014 et à la centrale d'achat Centr'achats depuis le 19 septembre 2014.

Ces deux établissements ont fusionné en 2018 pour créer un groupement d'intérêt public dénommé APPROLYS CENTR'ACHATS.

Conformément à l'article 13-1 de la convention constitutive du GIP portant sur la composition de l'assemblée générale : l'organe délibérant de chaque membre désigne à l'Assemblée Générale un représentant titulaire, chaque représentant titulaire ayant un représentant suppléant également désigné par l'organe délibérant du Membre.

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation au vote à main levée.

**Ceci étant exposé,**

**Vu la convention constitutive du GIP Approllys Centr'achats ;**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (5 abstentions) :**

- **D'ACCEPTER à l'unanimité de procéder à la désignation au vote à main levée**
- **DE DESIGNER comme représentant titulaire M Jean-Luc INDIENNA et comme suppléant M Christophe SARRE.**

Fait à Semoy, le 3 avril 2026

Le président de séance,

Christophe SARRE

Maire



Le secrétaire de séance,

Paul DOS SANTOS

Conseiller délégué

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping strokes, representing Paul Dos Santos.

Transmission au contrôle de légalité le : **13 AVR. 2026**

Publication numérique le : **13 AVR. 2026**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification